



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr



DELIBERATION

N°2013-020 du 12 février 2013

OBJET : Désignation d'un expert représentant la CCB au sein de la Commission Spéciale de Révision pour l'avenant n°2 au contrat de DSP d'assainissement collectif

Rapporteur : M. le Président.

Le 12 février 2013 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 06 février 2013 en la salle du Conseil les Cordeliers sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 40

Présents : 34 (jusqu'à la délibération n°2013-016),
32 (à partir de la délibération n°2013-017)

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 34 (jusqu'à la délibération n°2013-012),
33 (pour la délibération n°2013-013),
34 (de la délibération n°2013-014 à 2013-016),
32 (à partir de la délibération n°2013-017)

M. Didier MARCADET est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Marie MARCHELLO, Mme Francine DAERDEN, M. Maurice DUFOUR, Mme Nicole GUERIN, Mme Marie Hélène PONSART, M. Eric PEYTHIEU, M. Yvon AIGUIER, Mme Renée PETELET, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Philippe SEZANNE, M. Didier MARCADET, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean-Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Christine VALLA, M. Roger GUGLIEMMETTI, M. Edmond CADET, M. Claude PLEINDOUX, M. Guy HERMITTE (jusqu'à la délibération n°2013-016), M. Marc FORNESI (jusqu'à la délibération n°2013-016), M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Jacques DEYME, M. Pierre LEROY, M. Alain PROUVE, M. Henry RAOUX, M. Roger PERINET, M. Patrick REY, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL.

Etait excusé : M. Thierry DUCURTIL

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n°2011-300-1 du 27 octobre 2011 portant compétence en matière d'assainissement,

Vu le contrat de délégation du service public d'assainissement collectif signé le 11 avril 2006 avec la SEERC et la Lyonnaise des Eaux,

Considérant la situation de blocage actuelle dans le processus de négociation de l'avenant n°2 au contrat de délégation engagée en janvier 2011,

Considérant l'article 42.3 du contrat permettant à l'une des parties de saisir le Président du Tribunal Administratif du ressort de la Collectivité pour constituer une Commission Spéciale de Révision,

Considérant la nécessité pour la Communauté de Communes du Briançonnais de nommer une personne pour la représenter,

Vu l'avis favorable du Bureau des Maires en date du 17 janvier 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission Technique Environnement et Développement Durable en date du 21 janvier 2013,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Se prononce sur la nomination, comme personne compétente pour représenter la Collectivité au sein de la Commission Spéciale de Révision, de M. Patrick DU FAU DE LAMOTHE.
- Prévoit les montants au budget les sommes nécessaires pour indemniser le temps passé et rembourser les frais de mission de l'expert de la Communauté de Communes du Briançonnais, ainsi que pour rembourser au Tribunal Administratif la moitié des charges liées à l'expert désigné par celui-ci ou communément par la Collectivité et son délégataire.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,



Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : 1 8 FEV. 2013

Date affichage : 1 9 FEV. 2013